

ARRETE 129.2022 REGLEMENT DE CIRCULATION RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Le maire de la commune de Salomé

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la fête du jeudi 14 juillet 2022 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-ville, de réglementer le stationnement et la circulation à l'occasion de cette manifestation,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : Une retraite aux flambeaux est organisée par la commune de Salomé le jeudi 14 juillet 2022 de 21h à 23h. Les participants emprunteront les rues suivantes :

Départ : Place Louis Bocquet,

Parcours : rues Pasteur, Roger Salengro, Victor Hugo, avenue Louis Romon, Egalité, Millénaire, Emile Dubois, château d'Eau, huit mai 1945, 11 novembre, Emile Zola, Jean Jaurès, Saint Michel sur Loire, Jardins, Pierre et Marie Curie.

Arrivée : Jardin des Poètes

Article 2 - Lors du déroulement de la manifestation, la circulation sera réglementée comme suit dans les rues précitées :

- La circulation et le stationnement seront restreints sur l'itinéraire précité.

Article 3 :

- Monsieur le Directeur Général des services de la mairie de Salomé
 - Monsieur le Commandant brigade de Gendarmerie de La Bassée
- sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Salomé, le 11 juillet 2022

Pour le maire et par délégation
Le directeur général des services
Domenico Pezzulla

